



Cotonou, le 22 octobre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déménagement provisoire des organes et services du Conseil économique et social (CES)

Dans le cadre du projet de construction de son nouveau siège, le CES informe le public, ses usagers ainsi que ses partenaires institutionnels et techniques, du déménagement provisoire de ses organes et services, à compter du vendredi 23 octobre 2026.

Cette relocalisation temporaire concerne le Cabinet du Président, les membres du Bureau, l'ensemble du personnel administratif civil et militaire y compris celui relevant des services de l'ancien Médiateur de la République.

Afin d'assurer la continuité de ses activités, les organes et services du CES sont redéployés sur deux sites provisoires à Cotonou :

* Site 1 : Immeuble Marina Tower, bâtiment B (6^e étage) face à Nigeria House, entre l'hôtel Novotel Orisha et le siège de l'opérateur téléphonique MTN.

* Site 2 : Rue de l'UEMOA (2^e bâtiment à gauche) entre le centre commercial Erevan et la Résidence Stella.

Ces dispositions permettront de libérer le site historique afin d'engager les travaux d'un siège moderne, fonctionnel et à la hauteur des ambitions de l'Institution.

Le CES garantit à l'ensemble des usagers son fonctionnement régulier, le maintien intégral de ses activités et la continuité du service public durant cette phase transitoire.

Le CES remercie le public, ses usagers et ses partenaires pour leur confiance et leur compréhension.



Le Secrétaire Général

Aziz Armel PARAISO